



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

### COMMUNIQUÉ

**Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets affirme que la lutte contre les changements climatiques ne doit pas se faire au détriment de la récupération**

**Montréal, le 29 juin 2006** – À l’opposé du concert d’éloges qui se fait entendre depuis le dévoilement le 15 juin 2006 par le gouvernement du Québec du Plan d’action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) tient à émettre quelques réserves concernant les actions prévues relatives aux matières résiduelles. Le secteur des déchets, responsable de 6,9 % des émissions québécoises de gaz à effet de serre à cause des biogaz issus des dépotoirs, devra fournir 30 % des efforts de réduction envisagés dans le plan d’action. Cela représente une diminution d’environ 3 millions de tonnes de gaz à effet de serre.

Pour atteindre ce résultat, le gouvernement du Québec prévoit, d’une part, mettre en œuvre le *Règlement sur l’enfouissement et l’incinération des matières résiduelles* qui contraint l’ensemble des lieux d’enfouissement à adopter les mêmes normes de contrôle des biogaz d’ici 2009, et d’autre part, soutenir financièrement le captage de biogaz provenant de dépotoirs non assujettis au règlement, c’est-à-dire ceux recevant moins de 50 000 tonnes de déchets par année et ceux qui cesseront leurs activités prochainement. Bien que le Front commun soit en partie d’accord avec ces mesures, et particulièrement avec l’application du règlement en vigueur depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2006 qui était attendu depuis plusieurs années, il y a tout de même lieu de demeurer vigilant quant aux conséquences imprévues que pourraient avoir ces initiatives.

En effet, les réductions envisagées de 3 Mt en équivalent de gaz carbonique dans le secteur des détritiques se basent sur une élimination annuelle de 6,4 millions de tonnes d’ordures. Or, comme la production totale par année au Québec se chiffre à environ 11,3 millions de tonnes, cela signifie que les calculs gouvernementaux de réduction de gaz à effet de serre pour les six prochaines années se basent sur une situation où près de 57 % des déchets seront enfouis ou incinérés tandis que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* contient au contraire un objectif de récupération de 65 % des résidus potentiellement valorisables. Paradoxalement, la diminution des gaz à effet de serre pourrait se faire au détriment de l’augmentation de la récupération!

À la lumière de ce qui précède, le FCQGED s'inquiète du fait que les mesures contenues dans le Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, combinées avec la volonté gouvernementale de déréglementer les activités de distribution de biogaz prévue dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, envoient un message contradictoire aux autorités municipales et aux exploiters de sites d'élimination soutenant que l'enfouissement massif de détritiques s'avère acceptable en autant que le captage de biogaz se réalise.

Dans cet ordre d'idées, ces inquiétudes se révélèrent fondées la semaine dernière alors que les entreprises du secteur de l'élimination alléguèrent à la Table métropolitaine de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que 58 millions de tonnes de déchets devront être enfouis dans la région montréalaise au cours de la période de 2010-2030 et que les mégadépotoirs de Lachenaie, Lachute, St-Nicéphore, Sainte-Sophie et Saint-Thomas pourraient accueillir le tonnage escompté, tout en produisant de l'énergie à partir du biogaz produit par les matières éliminées.

Ainsi, les postulats soutenus autant par le gouvernement du Québec que par l'industrie de l'enfouissement et de l'incinération impliquent qu'aucun effort supplémentaire ne sera fait pour dépasser l'objectif de récupérer 65 % des détritiques prévu par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. « Sous prétexte de lutte contre les changements climatiques et de valorisation du biogaz, nous pourrions assister à une conjoncture favorable à la poursuite de l'élimination massive des déchets. Par contre, au lieu de s'asseoir sur nos lauriers au cours des deux prochaines décennies comme le souhaite l'industrie, nous devrions avoir des objectifs encore plus ambitieux après l'échéance de 2008 en haussant le taux de récupération, qui pourrait facilement atteindre 85 %, et surtout en mettant en vigueur davantage de mesures réglementaires pour réduire à la source la production totale de déchets qui augmente encore malgré les efforts de recyclage », a déclaré le directeur général intérimaire du FCQGED, M. Robert Ménard.

En résumé, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets réitère au gouvernement du Québec que les actions de lutte contre les changements climatiques ne doivent pas se réaliser en fonction d'une hypothèse où l'élimination d'ordures se poursuit au même rythme qu'actuellement. En toute honnêteté, il s'agirait plutôt d'une production délibérée de gaz à effet de serre qui viendrait annuler les réductions que l'on tente de comptabiliser dans le Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques.

De toute évidence, la meilleure façon d'éviter la production de gaz à effet de serre du secteur des matières résiduelles consiste à détourner celles-ci des dépotoirs et des incinérateurs par l'entremise de la réduction à la source, de la réutilisation, du recyclage et du compostage. Qui plus est, le captage et la transformation de biogaz en énergie s'avèrent être un écran de fumée pour justifier la poursuite des activités d'enfouissement alors que les matières organiques qui génèrent le biogaz, et occasionnent les nuisances liées aux odeurs près des dépotoirs, pourraient préférablement être compostées. À cet égard, rappelons que le taux municipal de compostage n'est que de 6 %, d'où la nécessité de faire plus d'efforts en ce sens. Finalement, dans un contexte où 37,4 % des émissions de gaz à effet de serre sont générées par le secteur des transports et qu'environ 1 camion sur 6 sur les routes du Québec contient des déchets, le besoin de régionaliser la gestion des matières résiduelles, plutôt que de continuer à exporter les déchets en régions comme le fait la CMM, constitue une action positive de lutte contre les changements climatiques que devrait envisager le gouvernement du Québec afin de diminuer les transports liés à ce secteur.